

Compte rendu de séance

Séance du 22 Juin 2026

L'an 2026 et le 22 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Gwen GUILLERME, Maire.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BURBAN Sébastien, Mme JUIN Émeline, M. CHEMINEL Loïc, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice

A été nommé secrétaire : M. VAILLANT Fabien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 11/06/2026

Date d'affichage : 11/06/2026

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- * FINANCES - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT (DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ) PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - 2026-064
- * DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT - 2026-065
- * PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES 2026 - 2026-066
- * DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ : CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE COMMUN "COMMANDE PUBLIQUE" - 2026-067
- * MARCHÉ DE TRAVAUX HYDRAULIQUES ET DE VOIRIE 2026 - 2026-068
- * RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - 2026-069
- * Arnaud DEROUBAIX/GNOME PROD : LOCATION D'UN GITE POUR STAGIAIRES - 2026-070
- * ÉLUS : PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS à DES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES - 2026-071
- * TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026 - 2026-072
- * DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT - 2026-073
- * EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION (RUE DE LA FONTENELLE) - 2026-074
- * VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 - 2026-075
- * VENTE DE LAVE-LINGES, GAZINIÈRES ET TERRARIUMS - 2026-076
- * GRATUITÉ DE LA GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026 - 2026-077
- * QUESTIONS DIVERSES - 2026-078

FINANCES - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT (DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ) PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire fait état de la réception datée du 02 juin 2026 des rapports de la CLECT communautaire des 19 décembre 2024 et 12 janvier 2026.

En l'espèce, les rapports reprennent trois points validés par les élus de la CLECT, soumis à l'avis des conseils municipaux, à savoir :

- 1/Refonte du règlement intérieur de la CLECT,
- 2/Transfert de la Médiathèque de la Chapelle-Gaceline,
- 3/Dispositif de versement de l'accompagnement financier Service Public Petite enfance des communes de Guer et de La Gacilly.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les trois premiers points des rapports de la Clect du 19 décembre 2024 et du 12 janvier 2026 soumis à la commune le 22 juin 2026,
- **D'ACTER** les montants de transfert concernant le transfert de la Médiathèque de la Chapelle-Gaceline et le dispositif de versement de l'accompagnement financier Service Public Petite enfance des communes de Guer et de La Gacilly.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Après délibération et à l'unanimité, les élus ci-dessous sont nommés délégués au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire Mme Emmanuelle ROBERT
Suppléante Mme Gwen GUILLERME

PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES 2026

Le Conseil municipal, ayant noté que le Congrès des Maires de France se tenait chaque année à Paris en novembre, après délibération et à l'unanimité, :

- approuve l'attribution d'une participation financière forfaitaire de 300,00 euros aux élus volontaires participant à celui-ci : Mme GUILLERME, Mme THIRIOT et Mme ROBERT;
- précise que cette participation couvre les frais de déplacement en train, d'hébergement et de restauration liés à cette participation ;

DE L'OUST à BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ : CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE COMMUN "COMMANDE PUBLIQUE"

Le conseil municipal est informé que de l'Oust à Brocéliande communauté propose de renouveler le service commun "Commande Publique" dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire pour la nouvelle mandature 2026-2032. Ce service permet de fiabiliser les procédures de consultation, au regard de la complexité du droit de la commande publique, compte-tenu de la structure actuelle des communes qui fait qu'elles ne peuvent se doter de compétences dédiées.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer à cette convention selon les modalités de fonctionnement, administratives et financières.

La proposition de répartition financière est la suivante :

- Forfait annuel (conseil au fil de l'année) évalué pour 2026 à 280,00 € par commune adhérente.
- Coût horaire (relecture ou option 1 ou 2) : 25 € pour 2026

MARCHÉ DE TRAVAUX HYDRAULIQUES ET DE VOIRIE 2026

L'assemblée est informée du résultat de la consultation relative au marché de travaux hydrauliques et de voirie pour le programme 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise **BRULE T.P.**, située à Saint-Servant-sur-Oust, pour la réalisation du programme de travaux hydrauliques 2026, pour un montant de **8.970,00 € TTC** et l'entreprise **BROCELIANDE T.P.**, située à Ploermel, pour le marché de travaux de voirie 2026 pour un montant de **18.363,76 € TTC**.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal,

Vu la création d'un poste de rédacteur à compter du 20 juillet 2026 (remplacement de la secrétaire de mairie),

Décide de modifier le régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent

- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Arnaud DEROUBAIX/GNOME PROD : LOCATION D'UN GITE POUR STAGIAIRES

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de louer à l'association Arnaud DEROUBAIX / GNOME PROD un gîte sur la période du 27 juin 2026 au 30 août 2026 afin d'y accueillir ses stagiaires.

Ce gîte sera loué au tarif mensuel de **285,00 €**, charges en sus, quel que soit le mois concerné.

ÉLUS : PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS à DES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES

Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. Cette disposition vise explicitement les *«réunions dans des instances ou organismes»* où les élus représentent leur commune ès qualités, hors du territoire communal.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide :

Déplacements hors de la commune

Les membres du conseil municipal peuvent prétendre à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des instances ou organismes dont ils font partie ès qualités.

Prise en charge des frais de repas

L'indemnité forfaitaire de repas est fixée à 20 € par repas susceptible d'évoluer selon les termes en vigueur.

Article 4 : Prise en charge des frais d'hébergement

L'indemnité forfaitaire d'hébergement est fixée à 90€ par nuit pour les villes de moins de 200 000 habitants, susceptible d'évoluer selon les termes en vigueur

La prise en charge de ces différents frais exige la production de justificatifs de paiement de la part de l'élu.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à **3,90 €** le prix du repas servi aux enfants du RPI Lizio–Cruguel à compter du **1er septembre 2026**.

Par ailleurs, il est décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide à caractère social pour la restauration scolaire **aux enfants domiciliés à Lizio, qu'ils fréquentent l'école de Lizio ou celle de Cruguel**. La commune de Lizio prendra en charge **50 % du prix du repas** facturé aux familles.

Monsieur Le Maire de Cruguel sera informé de cette décision afin que la facturation "Cantine" correspondante à cette décision puisse être mise en place pour les élèves de Lizio scolarisés à Cruguel.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 (Budget Assainissement) telle que présentée :

	Article	Intitulé	Montant
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	042-6811	Dotations aux amortissements	+ 1 000,00 €
Recettes	70611	Redevance Assainissement collectif	+ 1 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	040-2813	Constructions	+ 1.000,00 €
Dépenses	203	Frais études, de recherche, ...	+ 1.000,00 €

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION (RUE DE LA FONTENELLE)

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles AB n° 49 et ZE n° 79, Rue de la Fontenelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par **13 voix pour la non-préemption** et **2 abstentions**, de **ne pas exercer son droit de préemption** sur les parcelles précitées.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil Municipal, après examen des demandes et délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Vote</i>
1001 sourires	50,00	Unanimité
AFM Téléthon (Association Escapade Malestroit)	80,00	
Amicale des pompiers de Josselin	50,00	
Amicale des pompiers de Malestroit	50,00	
Amicale des pompiers de Plumelec	50,00	
APEL RPI Cruguel Lizio	1 900,00	
Association des donneurs de sang	60,00	
EMSS entente Morbihannaise du sport scolaire	112,50	
FNACA	320,00	
Handisports Ploermel	50,00	
OGECE Ecole Sainte Jeanne d'Arc Malestroit	927,46	
Rêves de clown	50,00	
Secours catholique	50,00	
Secours populaire Français - Antenne de Ploermel	50,00	
Songes et Miroir	300,00	
Société de chasse St Hubert	300,00	
Restaurants du cœur Morbihan	100,00	Pour : 14 voix Mme BOURION étant sortie de la salle
VTT Lizio	150,00	Pour : 14 voix M. CHEMINEL étant sorti de la salle
Glaneurs de Lizio	1 000,00	Pour : 11 voix M. CADIEU, M. GUILLAUME, M. BURBAN et M. BOURY étant sortis de la salle
Lizio des 4 saisons	1 200,00	Pour : 11 voix Mme THIRIOT, M. VAILLANT, M. BOURY et Mme VAILLANT étant sortis de la salle

Les conseillers municipaux membres des associations : Restaurant du Cœur Morbihan, VTT Lizio, Glaneurs de Lizio et Lizio des 4 saisons n'ont pas participé au vote.

VENTE DE LAVE-LINGES, GAZINIÈRES ET TERRARIUMS

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en vente :

- Quatre lave-linges au prix unitaire de 60,00 euros,
- Une gazinière pour 50,00 euros,
- Deux terrariums au prix de 50,00 euros et un terrarium au prix de 25,00 euros.

GRATUITÉ DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Considérant la volonté de la commune de soutenir les familles et de favoriser l'accès de tous les enfants aux services périscolaires ;

Considérant que la gratuité du service de garderie périscolaire constitue une mesure de soutien au pouvoir d'achat des familles et participe à l'attractivité du territoire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide que le service de garderie périscolaire organisé par la commune sera gratuit pour l'ensemble des enfants inscrits à compter du **1er septembre 2026**.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus sont invités à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026, transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil municipal. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.
- Mme le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion en visioconférence qui s'est tenue le 22 juin 2026 avec M. le Préfet, le SDIS et l'ARS, portant sur la situation de canicule, ses conséquences et les moyens à mettre en œuvre.
- L'assemblée prend connaissance du projet d'arrêté municipal relatif à la limitation du stationnement des camping-cars sur la commune.
- Mme Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de sa rencontre, le 26 juin 2026, avec les représentants du diocèse ; le sujet évoqué étant lié au constat de gros travaux à réaliser au niveau du Patronage. Le bail emphytéotique signé entre le diocèse et la commune permet à cette dernière d'en bénéficier pour accueillir les enfants à la cantine et à la garderie.
- Les élus sont invités à ouvrir leur Droit Individuel à la Formation (DIF des élus), qui leur permettra de financer les formations qu'ils souhaiteront suivre dans le cadre de leur mandat.
- Plusieurs élus rendent compte de leur participation aux commissions communautaires
 - o Mme Emmanuelle ROBERT : commission Finances et commission Impôts ;
 - o Mmes Monique VAILLANT et Virginie TISON : commission Services aux familles et Piscine ;
 - o Mme Monique VAILLANT : commission Culture et Tourisme.

- Au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), plusieurs sujets ont été évoqués, notamment l'organisation de la Semaine Bleue, une proposition d'animation destinée aux aînés, ainsi que le repas des aînés, qui se tiendra le 11 novembre 2026.
- Les élus donnent leur accord pour l'adhésion au service de fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation proposé par la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) du Morbihan. Ce service fait suite au constat que, pour certains logements, des éléments de confort considérés comme essentiels (eau courante, électricité, chauffage ou climatisation, WC, lavabo, douche ou baignoire) ne sont pas correctement pris en compte dans l'évaluation foncière.
- Mme le Maire fait le point sur les absences des agents communaux durant la période estivale. Afin de pallier le manque de personnel lié aux congés, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent à mi-temps pendant l'été.
- Enfin, l'assemblée est informée de la visite des élus de Tréhorenteuc. Ceux-ci souhaitent découvrir l'aire de camping-cars ainsi que le camping communal. Cette rencontre a également permis d'évoquer la possibilité d'obtenir une subvention régionale pour financer l'étude relative au projet de revitalisation du cœur de bourg.
- Prochaine réunion de conseil municipal : le 27 juillet 2026, à 20h00

